



CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Certificateur MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Diplôme de niveau 3

Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » - RNCP28048 – CPF 243503

L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation au CAP AEPE par la voie de la formation (stagiaire de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation) est accessible à toute personne souhaitant accéder au métier d'accompagnant éducatif petite enfance, qu'elle soit salariée (assistant maternel agréé et autre), non-salariée, demandeur d'emploi ou encore en reconversion professionnelle, et ce, sans limite d'âge, ni de statut.

Aucun niveau de qualification (diplôme) n'est requis pour entrer en formation CAP AEPE, il sera toutefois demandé au candidat :

- Un projet professionnel, validé par le site de formation (dossier de candidature, épreuve d'admissibilité et d'admission)
- Une maîtrise des savoirs fondamentaux : lecture, écriture et calcul
- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier d'accompagnant éducatif petite enfance
- Avant l'entrée en formation, nous réalisons avec chaque candidat, un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

ACCÈS EN FORMATION

Épreuve d'admissibilité



Écrit (cas particulier : dispense pour les candidats titulaires d'un diplôme)

Épreuve d'admission



Entretien oral avec le référent de l'action et un professionnel

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

UN CAP AEPE POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- Élaborer des activités d'animation et d'éveil pour la socialisation de l'enfant, son autonomie et l'acquisition du langage
- Conduire des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective
- Réaliser des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels en prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté

UN CAP AEPE POUR APPRENDRE

Bloc n°1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Bloc n°2 - Exercer son activité en accueil collectif

- Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels
- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en EAJE et en ACM

Bloc n°3 - Exercer son activité en accueil individuel

- Exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels
- Présentation des candidats au certificat du PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique)
- Présentation des candidats au diplôme du SST (sauveteur secouriste du travail)

UNE FORMATION CAP AEPE VALIDÉE

Les épreuves d'enseignement général (Français/histoire-géographie ; Mathématiques/sciences physique) font l'objet d'une dispense pour les candidats titulaires d'un diplôme. Les personnes ayant un diplôme ou un titre en lien avec le service aux personnes (BEP, BEPA, CAP) peuvent être dispensées d'une partie des épreuves professionnelles. Le candidat est inscrit à l'examen via le centre de formation.

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

• 1 épreuve orale pratique sur la présentation d'un soin du quotidien et l'accompagnement de l'enfant dans ses déplacements et dans ses apprentissages

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

• 1 épreuve écrite sur la compétence « exercer son activité en accueil collectif »

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

• 1 épreuve orale sur la présentation d'un projet d'accueil



UN CAP AEPE POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi : en école maternelle, en crèche, en Service d'Aide à Domicile
- Création d'une activité professionnelle : Assistante Maternelle Agréée « accueil individuel » ou « collectif » en MAM (Maison d'Assistante Maternelle) et Assistante Familiale
- Préparation au concours d'ATSEM ou d'auxiliaire de puériculture
- Poursuite en Bac Pro (SAPAT ou ASSP par exemple)
- Équivalences et passerelles possibles avec d'autres diplômes du sanitaire et social

UN CAP AEPE POUR RÉUSSIR

- Taux de satisfaction global des stagiaires sur l'ensemble des formations (2018-2019) : 91.6 %
- Taux de réussite à l'examen (session 2019) : 100 %
- Taux d'insertion à l'emploi dans les 6 mois (session 2019) : 80 %

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain
- Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs
- Des équipements performants : salle informatique, salles dédiées aux pratiques professionnelles
- Possibilité de restauration sur place
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

UNE FORMATION CAP AEPE ACCESSIBLE

- 8 à 16 participants
- 406h de formation
- 16 semaines de stage
 - 8 semaines auprès du public 0-3ans
 - 8 semaines auprès du public 3-6ans

Dates de formation de octobre à juin
Formation éligible au CPF, aux financements publics
Devis sur demande

UN CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE, À AIRE FORMATION, C'EST :



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys

aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062

